

nationale pour y être soigné, il doit être payé à ce membre ou à son égard une pension pour invalidité contractée ou décès survenu au cours de ce traitement;”

Je veux savoir ceci: supposons qu'un homme soit blessé dans un accident d'automobile tandis qu'il revient à son camp, après un congé. J'ai donné l'exemple concret du sergent. Supposons qu'une fois blessé il soit invalide pour quelque temps et soit réformé ou mis à la retraite et qu'on l'envoie au ministère des Pensions et de la santé nationale pour y être traité et qu'il meure. Sa veuve recevrait-elle une pension?—R. S'il est transféré au ministère des Pensions et de la Santé aux termes de cet alinéa.

D. J'ai cité les termes.—R. Transféré directement.

D. J'en reviens au cas que j'ai cité.—R. Laissez-moi réfléchir. Il y aurait droit, à mon avis, si vous laissez la clause justificative “qui a servi sur un théâtre réel de guerre.”

D. Cela, général McDonald, est une alternative. La première clause dit, “quand un membre des forces qui a servi pendant la grande guerre.” Et je vous ai cité un cas il y a quelques instants.—R. Monsieur Macdonald, vous avez cité un cas au sujet duquel je ne crois pas que vous puissiez me demander de vous rendre une décision sans réfléchir. Il soulève un point très intéressant et très important, et j'aimerais le discuter avec mes collègues pour décider comment cela s'applique à la question. Je pense que votre point va certainement occasionner des réflexions sérieuses et je ne suis pas prêt à dire “non” en ce moment.

M. MACDONALD (*Brantford*): Il me semble, d'après cette loi, que c'est une simple technicalité ou une malchance que la veuve n'ait pas le droit de recevoir une pension parce que le sergent a été tué le dimanche soir. Il était malade depuis plusieurs semaines à la suite de ses blessures et puis il est mort. S'il avait été en état d'incapacité depuis plusieurs mois.

L'hon. M. MACKENZIE: Quelle est la cause du décès—la pneumonie?

M. MACDONALD (*Brantford*): Un accident d'automobile qui a été trouvé purement accidentel. Je ferai remarquer au ministre que cet homme n'était pas chez lui en train de se promener et de s'amuser. Il avait terminé son congé, en réalité, et il était à une heure de distance du camp quand l'accident s'est produit. Comme je viens de le dire, il est resté à l'hôpital pendant plusieurs semaines par suite de ses blessures. Il aurait pu en souffrir pendant plusieurs mois, et s'il en avait souffert pendant plusieurs mois, je suppose que le ministère de la Défense nationale l'aurait réformé et transféré au ministère des Pensions et de la santé nationale. C'était un ancien combattant de la dernière guerre. Il avait, d'après le texte du présent alinéa, servi pendant la grande guerre. S'il avait eu la chance d'être réformé et transféré au ministère des Pensions et de la santé nationale, sa veuve recevrait sans aucun doute une pension en vertu du présent alinéa.

Le TÉMOIN: Je suis enclin à être de votre avis.

M. MACDONALD (*Brantford*): Voici le sens de mes paroles. J'espère que cette loi sera interprétée assez largement pour donner une pension à la veuve, même si par suite de certains retards son mari n'a pas été transféré au ministère des Pensions et de la santé nationale.

Le TÉMOIN: Ce Comité aura l'opportunité d'en décider ainsi.

M. MACDONALD (*Brantford*): Je suis sûr que la Commission des pensions étudiera le cas très soigneusement.

M. CLEAVER: J'aimerais m'associer aux vues exprimées d'abord par M. Macdonald de Brantford et ensuite par M. Turgeon.

Je pense vraiment que la manière générale dont M. Turgeon a abordé le problème est celle que nous devrions adopter; du moins, pour le mettre sur une base générale.

[Brigadier-général H. F. McDonald.]